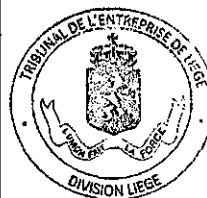



Volet B
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R

M
I
22135059

04 NOV. 2022
Greffe
N° d'entreprise : 0414 089 535
Nom
(en entier) : FONCIERE ENGIS
(en abrégé) :
Forme légale : Société anonyme
Adresse complète du siège :
Objet de l'acte : Changement et renouvellement du représentant permanent du commissaire, et renouvellement du mandat des administrateurs

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2022:

1. Changement du représentant permanent du commissaire et renouvellement du mandat

L'Assemblée prend note du changement du représentant permanent du commissaire. Madame Marie-Laure MOREAU (numéro d'inscription IRE A01729) sera le représentant permanent d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL dans l'exercice du mandat de commissaire de la Société au lieu de Monsieur Carl LASCHET à partir de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2021.

L'Assemblée prend également note du changement du représentant permanent du commissaire. Madame Emilie VAN CALLEMONT (numéro d'inscription IRE A02611) sera le représentant permanent d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL dans l'exercice du mandat de commissaire de la Société au lieu de Madame Marie-Laure MOREAU à partir du 1er juillet 2022.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la société ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL, dont les bureaux sont situés à 4000 Liège, Rue des Guillemins 129/3, représentée par Mme Marie-Laure MOREAU, réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes des exercices comptables 2022, 2023 et 2024. Son mandat aura une durée de trois ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025, assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2024.

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

2. Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, venant à expiration immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028, les mandats d'administrateur de :

- GOCZOL Philippe
- PHILIPPE Thierry

L'Assemblée confirme que la société JACQUET METALS SA, société anonyme, dont le siège social est situé 7 Rue Michel Jacquet à SAINT-PRIEST (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n°311.361.489, a été nommée en qualité d'administrateur de la Société pour la période de 2021 à 2027. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

3. Procuration spéciale

L'Assemblée décide de donner mandat à Virginie FREMAT et/ou Frederik VERSTREKEN ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés à 2600 Anvers, 2 Uitbreidingstraat, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Frederik Verstreken
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).